

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés Mon be



1 1 MARS 2019

au gre? a du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : Dénomination

0722579922

(en entier): Bird & Bird (Belgium)

(en abrégé):

Forme juridique: Limited Liability Partnership

Siège: Fetter Lane 12, EC4A 1JP Londres, Royaume-Uni

Succursale belge: avenue Louise 235 boîte 1, 1050 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Ouverture d'une succursale en Belgique

Extrait des décisions écrites des membres et membres désignés du 20 février 2019

Il a été décidé que :

- a) la société en commandite simple ("Limited Liability Partnership") Bird & Bird Belgium LLP constitue une succursale en Belgique.
 - b) la succursale portera la dénomination de "Bird & Bird (Belgium) LLP".
- c) les activités de la succursale doivent reprendre les activités actuelles de prestation de services juridiques en Belgique qui sont actuellement assurées par Bird & Bird LLP.
 - d) l'adresse de la succursale est établie avenue Louise 235, boîte 1, 1050 Bruxelles, Belgique.
- e) les représentants légaux de la succursale sont Madame Anne Federle, née à Munich (Allemagne) le 2 octobre 1960, de nationalité allemande, résident avenue des Tritons 45 à 1170 Bruxelles (Belgique) et Monsieur Brent Springael, né à Bruxelles (Belgique) le 28 mars 1976, de nationalité belge, résidant A. Demaeghtlaan 45, 1500 Halle (Belgique), avec le pouvoir d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires pour le fonctionnement de la succursale, et avec tous les autres pouvoirs qui peuvent leur être accordés en vertu d'un acte distinct.
- f) la société en commandite simple confère procuration à Brent Springael et Cédric Berckmans, avocats au sein du cabinet d'avocats Bird & Bird LLP dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 235 boîte 1,: avec le pouvoir d'agir individuellement et le pouvoir de substitution par tout autre avocat du même cabinet, afin d'agir pour le compte de la société en commandite simple à tous égard en vue de la constitution de la succursale, afin d'accomplir toute formalité de dépôt et de publication pour l'ouverture de la succursale belge auprès du Registre de Commerce ainsi que son inscription à la Banque Carrefour des entreprises, l'administration de la TVA ou toute autre autorité et signer tous les documents nécessaires à cette fin.
- g) chaque Membre Désigné est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour compte de la société en commandite simple aux fins de la constitution de la succursale.

Brent Springael Avocat Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature